

# Les Infos du



DOSSIER

## AMÉLIORER L'ESPACE PUBLIC : NOTRE PRÉOCCUPATION CONSTANTE

P4

### Démocratie locale

Retour sur Dix sur Dix,  
le forum des associations

P11

### Affaires scolaires

Ouverture d'une annexe au collège Valmy

P10

### Espace public

Un mobilier urbain intelligent à la gare du Nord


P13

### Culture

La galerie Area réinvente le couple  
à la Mairie du 10<sup>e</sup>

## > LA MAIRIE DU 10<sup>e</sup>

72, rue du Faubourg Saint-Martin  
75475 Paris Cedex 10  
www.mairie10.paris.fr

 L'entrée des personnes à mobilité réduite se fait par la rue Hittorf.

## > HORAIRES D'OUVERTURE

Lundi - Vendredi : 8h30 à 17h.

Jeudi : 8h30 à 19h30.

Samedi : 9h à 12h30.

Services ouverts le samedi : célébrations des mariages, déclarations de naissance et décès, délivrance des actes de naissance, mariages et décès.

## > ACCUEIL - INFORMATION

Tél. : 01.53.72.11.42

Rez-de-chaussée, côté escalier B.

## > SECRÉTARIAT DES ÉLUS

Tél. : 01.53.72.10.00

2<sup>e</sup> étage, escalier B.

## > ANTENNE DE POLICE

1, rue Hittorf - 75010 Paris

Sur rendez-vous uniquement.

Tél. : 01.58.80.80.80 ou

www.prefecturedepolice.fr

Ouverture : du lundi au vendredi, de 8h30 à 16h.

Le jeudi de 10h30 à 19h.

## > BIBLIOTHÈQUE

4<sup>e</sup> étage, escalier B, fond du couloir.

Tél. : 01.53.72.11.75

Fax : 01.53.72.12.28

Mardi et vendredi : 10h à 19h.

Mercredi : 10h à 18h.

Jeudi : 14h à 19h - Samedi : 9h30 à 12h30.

## > PERMANENCES DU RELAIS INFORMATION FAMILLES

Mairie du 10<sup>e</sup> - 1<sup>er</sup> étage (escalier B)

Paris Service Familles	3 <sup>e</sup> lundi du mois - 9 h 30/12 h 30 sur rendez-vous pris à l'association
Conseil des Séniors	2 <sup>e</sup> et 4 <sup>e</sup> mercredi du mois 10 h/12 h - Sans rendez-vous
Représentant de la Médiatrice de la Ville de Paris - Mr HARDY	Jeudi 13 h 30/16 h 30 - Sur rendez-vous à prendre au Bureau d'Accueil de la Mairie
UNAFAM - Union Nationale de familles et Amis de Personnes Malades Psychiques Délégation de Paris	2 <sup>e</sup> et 4 <sup>e</sup> vendredi du mois 14 h/17 h
Centre socio-culturel Pari's des Faubourgs	3 <sup>e</sup> mercredi du mois - 10 h/12h30
A.T.F. Association des Tunisiens de France	Lundi de 14 h à 17 h - sans rendez-vous

## > DÉMOCRATIE LOCALE

Conseils de quartier : 01.53.72.10.77

Conseil de la Jeunesse : 01.53.72.10.74

Conseil des seniors : 01 53 72 10 00

sybille.fasso@paris.fr

## PERMANENCES

### > BUREAU MUNICIPAL D'INFORMATION SUR LE LOGEMENT

Lundi : 9h30 à 13h.

Jeudi : 14h à 19h.

Vendredi : 13h à 17h.

4<sup>e</sup> étage, escalier B.

### > HISTOIRE ET VIES DU 10<sup>e</sup>

4<sup>e</sup> étage, escalier B. Tél. : 01.53.72.12.97

Présidente : Jeannine Christophe

Le jeudi de 16h à 19h (sauf vacances scolaires)

### > OFFICE DU MOUVEMENT SPORTIF DU 10<sup>e</sup>

Le mercredi de 10h à 12h

(sauf vacances scolaires)

4<sup>e</sup> étage, escalier B.

Président : Antoine Prost

Tél. : 01.53.72.93.76

Mail : info@oms10paris.com

### > RÉSEAU ÉDUCATION SANS FRONTIÈRES

Aide pour les démarches des personnes sans titre de séjour.

Le jeudi de 16h30 à 19h, sans rendez-vous.

Prendre un ticket à l'accueil à partir de 16h.

Salle Démocratie locale.

### > AIDE AUX DÉMARCHES ADMINISTRATIVES

Relais Information Familles.

- L'accueil du public se fait uniquement sur rendez-vous : du lundi au vendredi, de 8h30 à 12h30 et de 14h à 16h.
- Les rendez-vous doivent être pris auprès de l'accueil de la Mairie.
- Le service accueille aussi un jeudi par mois de 17h à 19h30, sur rendez-vous également.

### > A.D.I.L. (Association Départementale d'Information sur le Logement)

Mardi, mercredi et jeudi,  
sur rendez-vous pris à l'accueil.  
Espace Hittorf.

### > CONCILIEURS DE JUSTICE

Le mercredi de 14h à 16h :  
sans rendez-vous.

Le mardi de 14h30 à 16h30 :  
sur rendez-vous au 01.53.72.11.42

### > CONSEILLER FISCAL

Questions concernant les impôts locaux.  
Le lundi de 16h à 17h, sur rendez-vous.  
Espace Hittorf.

### > PACT DE PARIS (Amélioration de l'habitat)

Le vendredi de 9h à 12h, sans rendez-vous.  
Espace Hittorf.

### > MIRP

(Mission dans l'Industrie de la Régie Parisienne)

Aide à la rédaction de CV et de lettres de motivation.

Le jeudi de 10h à 12h, sur rendez-vous pris à l'accueil ou au 01.53.72.11.42.

Espace Hittorf.

### > P.I.V.O.D. (Aide à la création d'entreprises)

Le jeudi de 10h à 12h, sans rendez-vous.  
Se renseigner à l'accueil.

### > AVOCAT

Le vendredi de 16h30 à 19h10  
(sauf juillet et août), sur rendez-vous  
au 01.53.72.11.42, le matin même à partir  
de 8h30. Espace Hittorf.

## LES INFOS DU 10<sup>e</sup>

Directeur de la publication : Rémi Féraud.

Rédaction : Xavier Simonin.

Tél. : 01.53.72.10.00

Crédits photographiques : © Emmanuel Michot / COARC / Roger-Viollet, © Jean-Marc Moser / COARC / Roger-Viollet, © François Grunberg / Mairie de Paris, F. Marin / AP-HP, Noé Distel, Galerie since.upian

Réalisation : Agence Bolivie.

Impression : Imprimerie de Compiègne - Groupe Morault.

Journal municipal trimestriel, imprimé à 60 000 exemplaires sur papier recyclé.

Distribution : Adreox

Retrouvez ce journal sur le site de la Mairie du 10<sup>e</sup>, en version consultable, téléchargeable et audio : [www.mairie10.paris.fr](http://www.mairie10.paris.fr)

# L'édito du Maire



Madame, Monsieur,

**"J'ouvrirai le droit au mariage et à l'adoption aux couples homosexuels".**

Connue sous le nom d'Engagement 31, cette promesse de campagne de François Hollande entrera bientôt dans les faits. Le projet de loi a été présenté en conseil des ministres, et sera débattu à l'Assemblée nationale en 2013.

Dans quelques mois, les couples homosexuels pourront donc se marier, et adopter des enfants, comme les autres couples. Avec toute l'équipe municipale du 10<sup>e</sup>, je m'en félicite car le mariage pour tous est une réforme de société majeure, synonyme de liberté et d'égalité. Je crois que nos concitoyens y sont prêts, et je suis persuadé que les citoyens du 10<sup>e</sup> sont dans une grande majorité favorables à ce progrès.

Déjà, depuis 2008, j'ai célébré des cérémonies de PACS, dont la portée symbolique soulignait un besoin et une volonté d'égalité devant la République. J'y ai vu des familles, des parents, des enfants, des amis heureux de se retrouver en mairie pour ces cérémonies, tout en regrettant de ne pouvoir accéder à un vrai mariage républicain. Aujourd'hui, le temps de l'égalité de tous les couples devant le mariage est venu.

**Rémi Féraud**  
Maire du 10<sup>e</sup> arrondissement

*Dans quelques mois, les couples  
homosexuels pourront donc se marier,  
et adopter des enfants,  
comme les autres couples.*

*Comme toute l'équipe municipale du 10<sup>e</sup>,  
je m'en félicite car le mariage pour tous  
est une réforme de société majeure,  
synonyme de liberté et d'égalité.*





• Pique-nique organisé par les six conseils de quartier

## DIX SUR DIX, L'ÉVÉNEMENT ANNUEL DE LA DÉMOCRATIE LOCALE ET DE LA VIE ASSOCIATIVE DU 10<sup>e</sup>

*Dix sur Dix, le désormais traditionnel rendez-vous des associations du 10<sup>e</sup> arrondissement, a eu lieu le week-end des 15 et 16 septembre, dans l'ancien Couvent des Récollets et le jardin Villemin, deux lieux emblématiques des luttes associatives des années 90.*



• Atelier de maquillage pour enfants durant le pique-nique

Un grand nombre de spectacles, animations et démonstrations étaient proposés aux habitants(es) de l'arrondissement, démontrant combien le tissu associatif de notre arrondissement est riche et diversifié.

Initiation aux pratiques sportives, présentation des activités d'une association culturelle, débat sur le thème du logement, défilé organisé par un collectif de jeunes créateurs, dégustation de produits exotiques, ou encore concert donné par le Conservatoire du 10<sup>e</sup>, chacun a pu trouver son compte lors de ces deux journées placées sous le signe de l'échange et de la transmission.

Des expositions étaient présentées dans l'enceinte de l'ancien couvent des Récollets mais aussi dans le jardin Villemin, comme celle, en 13 panneaux, témoin du travail continu et soutenu de l'association « Histoire et vies du 10<sup>e</sup> », retraçant une partie de l'histoire de notre arrondissement.

Les six conseils de quartier ont également contribué à faire de ce week-end un moment convivial en organisant un grand pique-nique le dimanche midi. Forts de l'expérience acquise lors des précédentes éditions, ils ont su se renouveler en proposant des animations aux dizaines d'enfants présents dans le jardin Villemin (chamboule tout, échecs, atelier dessin, atelier de maquillage, théâtre ...). De nombreuses familles, peu habituées à fréquenter les conseils de quartier, ont pu découvrir dans la convivialité l'énergie et le désir du « vivre ensemble » qui animent tous ces animateurs bénévoles, à l'origine de la réussite de ce grand pique-nique.

Rendez-vous est déjà pris pour l'année prochaine, probablement le week-end du 21 et 22 septembre, avec de nouvelles surprises et une participation toujours plus forte.

# LES ASSOCIATIONS DU 10<sup>e</sup> S'APPROPRIENT LA COMMUNICATION DE PROXIMITÉ

Jusqu'à présent, l'affichage associatif parisien était géré par une société privée. L'accès à ces panneaux était parfois compliqué et certaines associations s'en détournèrent donc naturellement.



S'inscrivant dans la politique d'élargissement des actions de décentralisation voulue par le Maire de Paris, Bertrand Delanoë, la Mairie du 10<sup>e</sup> arrondissement (tout comme les 19 autres mairies d'arrondissement) assure désormais la gestion directe des panneaux situés sur son territoire. Elle propose aux associations qui sont inscrites à la Maison Des Associations (MDA) de l'arrondissement, au CICA ou encore sur SIMPA, la possibilité de bénéficier facilement et gratuitement d'un affichage sur les 10 panneaux installés dans l'arrondissement.

Pendant une durée de quinze jours, votre association aura la possibilité de communiquer sur un spectacle, une exposition, ... de faire connaître au plus grand nombre ses activités, etc.

Cohérente et réactive, cette nouvelle façon de communiquer permettra aux habitants de l'arrondissement, à ceux qui y travaillent ou bien à ceux qui ne font qu'y passer de connaître les principaux événements de l'arrondissement en un clin d'œil.

## VOUS SOUHAITEZ EN FAIRE PROFITER VOTRE ASSOCIATION ?

Une seule chose à faire : vous rendre sur le site de la Mairie du 10<sup>e</sup> arrondissement [www.mairie10.paris.fr](http://www.mairie10.paris.fr), onglet « vie citoyenne » et remplir le formulaire d'inscription.

## UNE PERMANENCE POUR LES ASSOCIATIONS DU 10<sup>e</sup>



Eric Algrain, Adjoint au Maire du 10<sup>e</sup> arrondissement, chargé de la Démocratie locale, de la Vie associative et des Personnes en situation de handicap, reçoit dorénavant sur rendez-vous les associations dans le lieu qui leur est dédié, la Maison des associations de l'arrondissement. Ces rencontres se déroulent les 2<sup>e</sup> et 4<sup>e</sup> jeudis de chaque mois. Pour s'y inscrire, il suffit d'adresser un mail à [stephane.pecas@paris.fr](mailto:stephane.pecas@paris.fr).

**Maison des associations du 10<sup>e</sup>**  
206 Quai de Valmy, Paris 10

# CIRCUL'LIVRE, C'EST LE PRÊT ET L'ÉCHANGE GRATUIT DE LIVRES POUR PETITS ET GRANDS !

**Circul'livre** consiste à mettre gracieusement des livres à la disposition des habitants en leur demandant seulement de les remettre à leur tour en circulation après lecture. Les livres proviennent des dons des participants ; ils sont estampillés du logo de l'opération.



### • Quartier Saint-Vincent de Paul / Lariboisière

1<sup>er</sup> dimanche du mois, de 11h à 13h, Marché Saint-Quentin (85 bis boulevard de Magenta).

### • Quartier Louis Blanc / Aqueduc

Dernier dimanche du mois, de 11h à 12h30. Stand installé en principe aux alentours de la boulangerie située rue du Faubourg Saint-Martin près de l'angle de la rue Louis Blanc.

### • Opération Circul'livre : devenez bénévoles !

Rejoignez les organisateurs bénévoles à raison de deux à trois dimanches par an. Contact : Mairie du 10<sup>e</sup>

(Coordinatrice des conseils de quartier).

**Tél : 01 53 72 10 78 ou**  
**[demolocale10@paris.fr](mailto:demolocale10@paris.fr)**

### • Plus d'infos sur :

<http://www.circul-livre.blogspirit.com>





# LE BÉNÉVOLAT DE COMPÉTENCES : UNE NOUVELLE FORME DE SOLIDARITÉ

*La MdA10 (maison des associations du 10<sup>e</sup>) accueille à ce jour plus de 350 associations. Ces associations disposent de moyens administratifs mis gratuitement à disposition par la Ville de Paris (accès aux ordinateurs, à Internet, à des salles de réunion ...) Les associations peuvent se domicilier à la MdA10 et y disposer d'une boîte à lettres permanente. Une d'entre elles, l'association PASSERELLES & COMPÉTENCES y est indirectement particulièrement active.*

**Passerelles & Compétences favorise, depuis 2002, le développement de ce nouveau bénévolat qui permet à chacun d'entre nous de mettre gracieusement ses compétences professionnelles au service d'associations de solidarité.**

Cette association est installée dans les locaux de La Ruche qui réunit quai de Jemmapes entrepreneurs et associations ayant des buts sociaux et privilégiant l'innovation dans leur façon de concevoir et de conduire leur action. *Passerelles & Compétences* a ainsi développé un concept qui permet à tout citoyen de mettre gracieusement ses compétences professionnelles au service d'associations de solidarité lors de missions ponctuelles, en dehors de son temps de travail : un bénévolat de compétences qui dynamise l'engagement solidaire et constitue une nouvelle forme de solidarité au service des associations.

### AGIR SUR L'IMAGE DU BÉNÉVOLAT

Le rôle de *Passerelles & Compétences* est de promouvoir le bénévolat en incitant des personnes qui ne pensent pas au bénévolat pour différentes raisons (image un peu négative, peu de connaissances du milieu associatif, manque de temps, vie professionnelle intense...) à s'investir dans cette nouvelle forme de solidarité.

Concrètement, *Passerelles & Compétences* a mis en place tout un dispositif qui accompagne et facilite l'action de donner ou de recevoir des compétences.



### LES ASSOCIATIONS BÉNÉFICIAIRES

*Passerelles & Compétences* s'adresse à des associations de solidarité quels que soient leur taille et leur budget. Par solidarité, il faut entendre accompagnement de personnes en difficulté et aide apportée à des populations fragiles. L'environnement et le développement durable sont également perçus comme une solidarité auprès des populations à venir, sous réserve que les actions menées par les associations œuvrant dans ces domaines aient un impact social avéré.

## DES EXEMPLES DE MISSIONS

Recruter un délégué général, rédiger un contrat, choisir une orientation stratégique, refaire une plaquette d'information, les bénévoles de *Passerelles & Compétences* interviennent au niveau de toutes les fonctions d'une association, qu'il s'agisse de la direction générale, des ressources humaines, de la partie financière et comptable, du marketing et de la communication, du droit ou de la gestion...

Le savoir faire de *Passerelles & Compétences* est de bien qualifier et cadrer la mission en fonction du bénévole comme de l'association. A partir de là, la mission peut prendre différentes formes : présence sur place ou échanges dématérialisés, une durée de quelques heures ou un suivi pendant plusieurs mois.

### PASSERELLES & COMPÉTENCES EN CHIFFRES :

10 antennes en France

4 257 bénévoles

1 329 missions terminées

804 associations aidées



## UNE GRANDE PRÉSENCE DANS LE 10<sup>e</sup>

*Passerelles & Compétences* travaille avec une quarantaine d'associations du 10<sup>e</sup> arrondissement, dont certaines ont été redirigées par la Maison des associations du 10<sup>e</sup>, ce qui assure un relais d'informations efficace sur le bénévolat de compétences. Qu'elles interviennent dans le domaine de la solidarité internationale, du soutien scolaire, de l'insertion ou du commerce équitable, les retours sont très positifs, les associations se sentant aidées là où elles peuvent avoir des faiblesses.

### CONTACT PRESSE

Isabelle Galloni d'Istria

Tél. : 06 18 18 01 45

[igallonidistria@passerellesetcompetences.org](mailto:igallonidistria@passerellesetcompetences.org)



## ASSOCIATIONS ! BÉNÉVOLES !

*France Bénévolat est une association d'associations qui permet la rencontre entre bénévoles et associations. Elle promeut le bénévolat et accompagne les associations dans la gestion de leurs bénévoles, à travers notamment le passeport bénévole.*

### **Vous êtes une association et vous recherchez un(e) bénévole.**

Vous pouvez vous rendre sur le site Internet de France Bénévolat ou les contacter afin de définir ensemble les profils de bénévoles dont vous avez besoin : un bénévole pour quelle mission ? Dans quel cadre ? Pour combien de temps ?

Pour information, existe sur le site Internet de France Bénévolat un fonds documentaire actualisé régulièrement qui concerne, à titre d'exemple, « Bénévolat et retour à l'emploi » ; « Jeunes et bénévolat » ou encore « Retraités et bénévolat » ;

### **Vous avez du temps et vous souhaitez vous investir dans une mission de bénévolat. Comment procéder ?**

Vous pouvez vous rendre sur le site Internet [www.francebenevolat.org](http://www.francebenevolat.org) afin de consulter les annonces ou encore contacter

France Bénévolat. Dans le 10<sup>e</sup> arrondissement, une permanence est tenue à la MDA 10 de 16h00 à 19h30 le mardi. Dans un premier temps, vous devez prendre rendez-vous par mail [paris10@francebenevolat.org](mailto:paris10@francebenevolat.org) ou par téléphone au 06.84.98.27.62. Ensuite France Bénévolat vous reçoit afin de vous informer sur le tissu associatif du 10<sup>e</sup> arrondissement et parisien. Avec France Bénévolat, vous étudiez l'éventail des possibilités en matière de bénévolat en fonction bien sûr de vos souhaits, de vos compétences et de votre temps disponible.

### **Le passeport bénévole, c'est quoi ?**

Certaines personnes en recherche d'emploi souhaitent faire du bénévolat. France Bénévolat s'est dit qu'il serait intéressant de créer un outil qui viserait à valoriser le bénévolat dans le cadre d'une recherche d'emploi d'où l'idée du passeport bénévole.

Ce passeport permet la traçabilité des compétences acquises en tant que bénévole. C'est de plus, un outil qui facilite la gestion des bénévoles par les associations.

Vous souhaitez acquérir un passeport bénévole ? Vous pouvez vous rendre à la Maison des Associations du 10<sup>e</sup> (aux horaires d'ouverture) ou encore vous rendre sur le site [www.passeport-benevole.org](http://www.passeport-benevole.org).



[www.francebenevolat.org](http://www.francebenevolat.org)

**Permanence à la MDA 10, le mardi de 16h30 à 19h30, sur rendez-vous au 06.84.98.27.62 ou à [paris10@francebenevolat.org](mailto:paris10@francebenevolat.org)**

# AMÉLIORER L'ESPACE PUBLIC, NOTRE PRÉOCCUPATION CONSTANTE

*Dans un arrondissement aussi dense que le 10<sup>e</sup>, l'entretien et l'amélioration de l'espace public doivent faire l'objet d'une attention encore plus poussée. Outre la création d'espaces végétalisés tels que la place Madeleine Braun ou le futur jardin de la rue du Chalet, la municipalité dispose d'autres moyens pour embellir la ville et améliorer la physionomie de nos rues : fresques murales, végétalisation comme sur la place du 8 novembre 1942, enlèvement des graffiti...*



## RUE D'ALSACE : L'ESCALIER MONUMENTAL RÉNOVÉ

Fin 2011, un coffrage de bois avait dû être installé sur l'escalier pour des raisons de sécurité. En effet, des balustres étaient tombés et la sécurité des nombreux passants n'était plus assurée.

L'été dernier, une opération de rénovation a été effectuée par les services municipaux : purge des éléments instables, nettoyage des parements, et surtout remplacement des éléments manquants ou fortement détériorés, principalement des balustres et des parties de main-courante, le tout en pierre de Saint-Germain.



## UN PIGEONNIER POUR RÉGULER LA POPULATION DE PIGEONS

Vendredi 28 septembre à 18 heures, Fabienne Giboudeaux, Adjointe au Maire de Paris chargée des Espaces verts, et Rémi Féraud, Maire du 10<sup>e</sup> arrondissement, ont inauguré le pigeonnier qui a été installé au square Alban Satragne.

La Mairie de Paris a entrepris de placer des pigeonniers à des endroits stratégiques de la capitale afin de réguler la population de pigeons

et de communiquer sur le nourrissage abusif. L'emplacement du pigeonnier du 10<sup>e</sup> arrondissement a été choisi en raison d'une forte concentration de pigeons entre la porte Saint-Denis et le square Alban Satragne et à la demande de l'équipe d'animation du conseil de quartier Saint-Denis / Paradis.

Ce pigeonnier doit à terme faciliter la maîtrise de la population de pigeons (une couvée par an au lieu de 6 à 8) mais aussi permettre de contrôler l'état sanitaire des oiseaux.

La gestion de ce pigeonnier se fait dans le respect de la vie animale et sa présence doit contribuer à la réduction des nuisances liées à la présence de pigeons en ville.





• Cité du Wauxhall

FKDL ©

## MURS PEINTS : L'ART DANS LA VILLE

La Mairie du 10<sup>e</sup> et la galerie since.upian ont mis en place un partenariat pour permettre à des artistes (peintres, graffeurs) d'intervenir sur les murs aveugles de l'arrondissement.

**Les objectifs :** embellir la ville, donner de la couleur à nos rues, permettre à des artistes de trouver des lieux d'expression mais aussi lutter contre les incivilités (affichage sauvage, tags, épanchements d'urine, etc) en incitant les habitants à respecter ces lieux.

**La méthode :** quand un mur est identifié, la mairie prend contact avec la copropriété pour obtenir son aval (sauf bien entendu quand les locaux appartiennent à la municipalité), la galerie propose à un de ses artistes d'intervenir sur le mur (FKDL, Matt W Moore...), les services de la Ville, si nécessaire, nettoient la surface au préalable et la mairie du 10<sup>e</sup> prend à sa charge le coût de la peinture.



• Quai de Jemmapes

MWM ©



• Cité Riverin

MWM ©

### « LES 3 MURS » : PROJET INNOVANT ET PARTICIPATIF D'UN CONSEIL DE QUARTIER



• Rue Alibert (école Parmentier)

Projet lancé en 2010 par le Conseil de Quartier Hôpital Saint-Louis - Faubourg du Temple, avec l'appui de la Mairie du 10<sup>e</sup> arrondissement, « les 3 murs » a ouvert la voie. Tous les trois mois, chaque mur est confié à un nouvel artiste. Ce dernier assure la réalisation d'une fresque en collaboration avec un collectif local (association, groupe scolaire, collectif mitoyen), qui participe au projet artistique.

## LUTTE CONTRE LES TAGS ET GRAFFITI SAUVAGES

**Vous constatez un tag ou un graffiti sur votre immeuble ?**

**La Ville de Paris prend en charge son enlèvement.**

**Pour ce faire, appelez le 39 75 ou rendez vous paris.fr.**

Attention, cette demande ne concerne que les graffiti sur les façades des immeubles (visibles par le public et apposés à une hauteur maximale de 4 mètres à partir du sol), à l'exception des voies privées. Les sociétés chargées de l'enlèvement des graffiti doivent procéder au nettoyage dans un délai de 10 jours ouvrables.



• Angle des rues Guy Patin, Ambroise Paré et du Boulevard de Magenta

## VÉGÉTALISER LES RUES ET LES PASSAGES

Les Parisiens aspirent à une ville plus verte et moins minérale : la municipalité s'efforce de planter des arbres et de créer des espaces verts partout où c'est possible. Quand les réseaux souterrains ne le permettent pas, quand l'espace n'est pas suffisant ou mal éclairé, d'autres solutions peuvent être trouvées : installation de pots, ou plantation de plantes grimpantes sur les murs. La mairie du 10<sup>e</sup> a d'ores et déjà transformé 8 espaces, et 3 autres sont en cours.

Certains lieux sont aménagés en concertation avec le conseil de quartier, comme à l'angle des rues Ambroise Paré et Guy Patin (voir photo ci-contre). L'arrosage et l'entretien sont assurés par la régie de quartier du 10<sup>e</sup> ou parfois par les riverains eux-mêmes (rue Gustave Goublier ou, bientôt, passage Dubail).



• Place du 8 novembre 1942, rue La Fayette

# AU CŒUR DU 10<sup>e</sup>, LA NOUVELLE PLACE MADELEINE BRAUN



• Inauguration de la place Madeleine Braun, le 19 septembre 2012, avec Remi Féraud et Catherine Vieu-Charier, adjointe au Maire de Paris

Située devant le couvent des Récollets, au niveau de l'intersection de la rue du 8 Mai 1945 et de la rue du Faubourg Saint-Martin, cette place est longtemps restée sans nom.

En 2008, suite à une proposition du conseil du 10<sup>e</sup> arrondissement et un vote du conseil de Paris, elle adopte le nom de Madeleine Braun, résistante, militante, députée communiste, première femme vice-présidente de l'Assemblée nationale, décédée en 1980.

Jusqu'à la fin 2011, la place Madeleine Braun reste inaccessible aux riverains et aux promeneurs. Elle sert en effet de lieu de stockage et de base (vestiaires, sanitaires) à

l'entreprise Fayolle, le concessionnaire chargé des travaux de voirie dans l'arrondissement.

En octobre dernier, une autre base a pu être trouvée pour Fayolle et un projet d'aménagement proposé aux habitants du quartier. Après 5 mois de travaux, le résultat est à la hauteur des espérances. C'est un nouvel espace de respiration qui est offert aux riverains et aux nombreux passants. La place a été végétalisée, l'espace dégagé et une allée piétonne, au milieu des parterres fleuris, offre une continuité avec le parvis de la gare de l'Est. Deux bancs permettent également une pause agréable sur la nouvelle place. Du stationnement deux-roues en nombre a également été ajouté.

C'est une étape supplémentaire dans l'amélioration progressive du quartier, conformément aux engagements de campagne de l'équipe municipale. Elle fait suite au réaménagement et à la sécurisation des traversées piétonnes de la rue du 8 Mai 1945, devant la gare de l'Est, et à la transformation du square Saint-Laurent. Un projet d'aménagement à plus grande échelle de ce quartier reste à l'étude pour les prochaines années.

La place a été inaugurée en septembre dernier. A cette occasion, un hommage a été rendu à Madeleine Braun.



## UN MOBILIER URBAIN INTELLIGENT À LA GARE DU NORD

La Ville de Paris a décidé de mettre son territoire à la disposition de plus de 40 projets expérimentaux, testés pour 6 mois à un an, par les entreprises qui ont répondu à son appel à projets pour un mobilier urbain intelligent. C'est une soixantaine de lieux publics répartis sur l'ensemble des arrondissements de Paris qui deviennent ainsi des zones d'expérimentations, dans lesquelles les Parisiens peuvent venir tester en conditions réelles les équipements et services de la ville du futur. Ces projets, qui ont déjà fait l'objet d'une étude complète par les services de la Ville et le Paris Région Lab, seront suivis tout au long de leur expérimentation.

Dans le 10<sup>e</sup>, c'est la colonne numérique Oxialive qui vient d'être mise en service boulevard de Denain, en face de la gare du Nord. Cette colonne Morris du 21<sup>e</sup> siècle est un mobilier interactif, utile, citoyen, créateur de lien social et respectueux de l'environnement. Le système est équipé d'un défibrillateur et d'un écran tactile spécialement adapté aux personnes à mobilité réduite.



# UNE RENTRÉE SCOLAIRE RÉUSSIE !

• Cour de la nouvelle annexe du Collège Valmy, située rue de Sambre et Meuse

Depuis plusieurs années, la population du 10<sup>e</sup> arrondissement est en augmentation continue. C'est la preuve que le 10<sup>e</sup> est de plus en plus attractif pour les familles, mais c'est aussi un défi pour les pouvoirs publics. Cette année, la Mairie du 10<sup>e</sup> et la Ville de Paris se sont mobilisées pour permettre l'accueil de tous les écoliers de l'arrondissement dans de bonnes conditions.

Ce début d'année scolaire a été marqué par deux grandes nouveautés :

A l'école de la rue Eugène Varlin d'abord, après d'importants travaux de restructuration menés pendant l'été, ce sont deux classes de maternelle qui ont été ouvertes dans cette école qui n'accueillait jusqu'alors que des élèves d'élémentaire. Les plus jeunes bénéficient ainsi des mêmes équipements que dans les autres écoles maternelles ou polyvalentes : sanitaires

adaptés, dortoirs, salle de motricité, réfectoire séparé des plus grands, etc.

À terme, ce sont trois classes de maternelles, une pour chaque niveau, qui seront installées dans cette école située dans un quartier en pleine mutation. Elles permettront l'accueil de tous les enfants du quartier l'année de leurs 3 ans, tout en faisant diminuer la pression des écoles maternelles Louis Blanc et Aqueduc qui avaient atteint leurs limites d'accueil.

Par ailleurs, la perspective d'ouverture de nouveaux locaux scolaires dans l'ancienne caserne de pompiers de la rue du Château-Landon permettra d'adapter l'offre scolaire aux besoins de ce quartier, situé au dessus de la Gare de l'Est, et dans lequel de nombreuses familles se sont installées depuis quelques années.

Dans le second degré, de l'autre côté du canal Saint-Martin, c'est une nouvelle annexe rattachée au collège Valmy qui a ouvert ses portes à la rentrée. Située dans les locaux de l'ancien lycée municipal Clément Ader, rue de Sambre et Meuse, elle a vocation, à l'horizon 2015, à devenir un collège autonome d'une quinzaine de classes. Les 75 élèves de 6<sup>e</sup> et de la classe d'accueil (non-francophones) qui y ont fait leur rentrée cette année, ayant tous suivis leur scolarité primaire dans ce quartier du bas Belleville, bénéficient de vastes locaux qui seront progressivement restructurés et mis en accessibilité par les services de la Ville de Paris.

La mobilisation de la communauté scolaire a permis l'ouverture rapide de cette annexe dans des conditions optimales pour les élèves.

## COUR DES PETITES ÉCURIES : MISE EN PLACE D'UNE CHARTE

Passage autrefois tranquille, la cour des Petites Ecuries a changé depuis quelques années avec l'installation de cafés et restaurants. Très populaires, ces établissements de la rue attirent une clientèle de plus en plus nombreuse, dont une grande partie, surtout pendant les beaux jours, stationne sur le trottoir. Très agréable pour les personnes de passage, la rue l'est donc beaucoup moins pour les riverains, surtout ceux qui habitent au dessus des bars.

Face aux nuisances causées (le bruit surtout, mais aussi la saleté) et aux plaintes des habitants de la rue, la Mairie du 10<sup>e</sup> a donc mis en place une opération de médiation avec les habitants et les gérants des cafés et restaurants. Pilotée par Hélène Duverly, élue du 10<sup>e</sup> chargée du Commerce et de l'Artisanat, cette médiation a abouti à la rédaction d'une charte, qui a été signée par tous les protagonistes le 17 juillet dernier. Elle rappelle les divers règlements et arrêtés auxquels sont soumis les bars et restaurants et établit un certain nombre de préconisations, afin que la Cour des Petites Ecuries redevienne un endroit agréable pour tout le monde, passants, clients et riverains.



• Signature de la charte le 17 juillet





### RÉMI FÉRAUD À LA RENCONTRE DES HABITANTS

Du 12 au 29 septembre, Rémi Féraud a rencontré les habitants du 10<sup>e</sup> lors de 6 rendez-vous dans les différents quartiers de l'arrondissement.

Ces moments de rencontre informels, dans la rue, permettent aux habitants d'échanger avec leurs élus sur les dossiers municipaux, les programmes d'aménagement ou de construction d'équipements, les éventuels dysfonctionnements et les problématiques de leur quartier, mais aussi pour certains de simplement faire connaissance.

### HÔPITAL SAINT-LOUIS : UN CENTRE DE TRAITEMENT DES BRÛLÉS À LA POINTE DU PROGRÈS

Ouvert depuis le mois de juin dernier, le nouveau centre de traitement des brûlés adultes de l'Assistance publique- Hôpitaux de Paris (AP-HP) a été inauguré le 13 septembre par Marisol Touraine, Ministre des Affaires sociales et de la Santé, en présence de Seybah Dagoma, députée du 10<sup>e</sup> arrondissement, de Rémi Féraud, Maire du 10<sup>e</sup> arrondissement, de Claude Evin, directeur général de l'Agence régionale de santé d'Ile-de-France et d'Alain Lhostis, élu du 10<sup>e</sup> arrondissement, conseiller de Paris et président du conseil de surveillance de l'hôpital Saint-Louis.

Dirigé par le Pr Mimoun, le centre accueille, traite et soigne les brûlés, des plus graves aux plus légers, à partir de 15 ans. Il associe une conception architecturale unique et une prise en charge simultanée des équipes de réanimation et de chirurgie. Doté d'équipements de très haute technicité, il a été conçu pour offrir aux équipes médicales et paramédicales des conditions de travail optimum sur le plan des équipements, des pratiques médicales et d'organisation des soins. Toutes les chambres



sont individuelles et équipées pour admettre la réanimation et les soins chirurgicaux, de façon à réduire les déplacements des patients, toujours douloureux et complexes dans le cas de brûlés. Elles sont divisées en trois secteurs autonomes pour prévenir l'infection nosocomiale.

Situé sur le secteur ouest de l'hôpital Saint-Louis, le long de la rue Juliette Dodu et de

l'avenue Claude Vellefaux, il a été conçu par l'architecte Jean-Claude Philippon, qui a également réalisé, dans le même quartier, l'Ecole nationale supérieure d'architecture Paris Belleville [ENSAPB], boulevard de la Villette.

La concrétisation de ce projet innovant est un beau succès pour le groupe hospitalier Saint-Louis Lariboisière Fernand Widal et améliorera considérablement la prise en charge des grands brûlés parisiens.



• Les chambres individuelles sont équipées pour permettre la réanimation et les soins chirurgicaux

# LA GALERIE AREA RÉINVENTE LE COUPLE À LA MAIRIE DU 10<sup>e</sup>

*Area, c'est à la fois une galerie d'art, implantée dans le 10<sup>e</sup> arrondissement depuis plus de 30 ans, et une revue. À l'occasion de la parution du numéro 27 de la revue area intitulé « Le couple à l'œuvre », la galerie expose hors les murs, à la mairie du 10<sup>e</sup>, cinq artistes qui collaborent régulièrement avec la revue. Rencontre avec Alin Avila, directeur d'Area.*



aucune place ou monument. Little Paradis consiste à réunir créateurs de vêtements, d'accessoires, de saveurs, galeries et cabinets d'architectes. Pour sa cinquième édition, le jeudi 6 décembre 2012, les enfants des écoles maternelles du quartier ce sont unis à ce projet consacré cette fois-ci aux fêtes en tous genres.

**Vous présentez une exposition en mairie sur le thème du couple au moment où la société débat sur le mariage pour tous...**

Alexandra Cordebard nous a invités à habiter l'espace somptueux du hall de la mairie du 10<sup>e</sup> et puisque notre activité est aussi orientée autour d'Area, une revue trimestrielle et thématique sur l'art contemporain, nous avons souhaité que l'exposition aborde ce thème d'une si grande actualité : le couple.

Le couple apparaît comme une réponse aux difficultés de notre monde malade, une manière pour chacun d'être tout à coup plus fort. Nous avons interrogé une trentaine de couples d'artistes, ils font l'éloge de la relation à deux. Etre à deux permet d'inventer son monde, de ré-inventer le monde. En mairie sont présentés deux œuvres gigantesques et un grand nombre de miniatures de Zwy Milshtein. Jean Isnard voit en mathématicien le 2 du couple, tandis que Christine Nathan entremêle les corps au point que ceux-ci en deviennent siamois. Quant à Christine Jean, elle propose deux installations de céramiques étonnantes. Dans la rotonde, la photographe Sophie Bassouls présente une cinquantaine de portraits qu'elle a réalisés pour la revue.

**Vous êtes installé depuis longtemps dans le 10<sup>e</sup> arrondissement, comment l'avez-vous vu évoluer, en particulier au niveau des galeries d'art et des artistes qui y habitent ou y travaillent ?**

Quand, en 1996, nous nous sommes installés rue d'Hauteville, le quartier avait le charme d'un Paris oublié. On a vu le quartier se métamorphoser, gardant cependant cet aspect cosmopolite qui en fait le carrefour de l'Inde et de la Turquie, de la Grèce et du Cameroun. Ce charme là n'a pas de prix, il est à l'image d'une société qui bouge. Aujourd'hui, on compte une bonne dizaine de galeries, au point que l'on a vu se développer une clientèle spécifique à ce quartier. Mais ce sont aussi des artisans, des créateurs qui se sont installés dans ce quartier, il y a là un esprit effervescent qui n'est pas seulement « branché ».

**Vous avez initié en 2010 la manifestation Little Paradis qui permet de découvrir la richesse de la création dans l'ouest de l'arrondissement.**

Cette partie de l'ouest du 10<sup>e</sup>, entre le Faubourg Saint-Denis, le boulevard Poissonnière et la rue Lafayette, ne dispose pas d'espace emblématique,

**L'exposition hors les murs « le couple réinventé » investira la mairie du 10<sup>e</sup> du 5 novembre au 15 décembre 2012.**

Par ailleurs, et toujours sur le thème du couple, d'autres événements sont au programme dans l'arrondissement : exposition à la galerie area, cycle de films au cinéma Le Brady, sélection de livres à L'Ouvre-Boîte...

**Plus d'information :**  
<http://www.areaparis.com/>



## Groupe Socialiste

### « Toxicomanie : le choix de la réduction des risques »

La Ministre des Affaires sociales et de la Santé, Marisol Touraine, a récemment annoncé qu'elle souhaitait que des salles de consommation à moindres risques puissent être prochainement expérimentées en France.

Cette annonce, fruit de travaux scientifiques reconnus et de l'observation attentive des expériences menées à l'étranger, a donné lieu aux caricatures les plus simplistes dans l'opposition. Pourtant, les maires des grandes villes savent à quel point ces salles peuvent apporter des solutions adaptées aux problèmes de toxicomanie que connaissent nos quartiers et Bertrand Delanoë n'est pas le seul à soutenir cette démarche. Jean-Claude Gaudin, maire UMP de Marseille, a dit qu'il était prêt à lancer l'expérimentation dès que le gouvernement donnerait le feu vert, et Alain Juppé a également déclaré y être favorable. Car il ne s'agit pas d'une question morale ou partisane mais d'enjeux de santé et de tranquillité publique. Les usagers de drogues comme les habitants de nos quartiers sont depuis trop longtemps victimes des insuffisances des pouvoirs publics en la matière et le temps est venu de mettre en place des solutions qui ont fait leurs preuves depuis plusieurs années chez nos voisins.

Pour les élus socialistes du 10<sup>e</sup>, c'est un enjeu majeur car notre arrondissement est concerné au premier chef, notamment le quartier de la gare du Nord. Nous nous tenons donc prêts à accompagner la mise en place expérimentale d'une salle de consommation à moindres risques dans notre arrondissement dès que le gouvernement aura donné son feu vert et les moyens nécessaires à l'ouverture de ces salles.

Cela nécessitera un effort de pédagogie car nombre d'idées fausses circulent sur le sujet. Non, les structures de réduction des risques n'attirent pas davantage d'usagers de drogues dans les quartiers, non elles n'augmentent pas les trafics, non elles ne créent pas d'appel d'air. A l'inverse, les bénéfices escomptés sont multiples : pour les usagers de drogues, une réduction de risques tels que les infections au VIH et à l'hépatite C ou les overdoses, un suivi sanitaire et social facilitant, à terme, un parcours de soins, éventuellement un sevrage et une réinsertion sociale. Pour les riverains, et cela a été noté partout où ces salles existent, davantage de tranquillité et moins de nuisances dans l'espace public.

Les élus socialistes du 10<sup>e</sup> :  
**Rémi Féraud, Eric Algrain, Stéphane Bribard, Alexandra Cordebard, Hélène Duverly, Elise Fajgeles Sybille Fasso, Bernard Gaudillère, Salomé Meiers-Naem, Alain-Pierre Peyraud, Paul Simondon, Olga Trostiansky**

## Groupe Communiste

### « Usage de drogues Réduire les risques sanitaires »

Le Conseil de Paris, dans sa séance du 19 octobre 2012, a adopté un vœu relatif aux salles de consommation à moindre risque pour les usagers de drogues.

Ce vœu rappelle que dans le cadre de la politique de réduction des risques, de tels lieux dans lesquels les usagers de drogues peuvent consommer des produits qu'ils apportent, en présence de personnels qualifiés, ont fait leurs preuves en Allemagne, en Espagne, au Pays-Bas, au Canada, en Suisse par exemple. Ces salles permettent de réduire les risques sanitaires, offrent un contact médical, social et psychologique. Elles sont un atout pour la sûreté publique et la tranquillité des habitants en ville. En effet la consommation des produits ne se fait plus en public, les seringues ne sont plus abandonnées n'importe où.

Le Conseil de Paris a, dans ces conditions, voté favorablement pour l'ouverture d'au moins une salle de consommation à moindre risque dans le Nord Est de la capitale.

Le Conseil d'arrondissement du 10<sup>e</sup> s'est prononcé à plusieurs reprises favorablement à l'examen de la possibilité d'une installation de ce type dans un quartier du 10<sup>e</sup>.

La Ministre de la Santé a déclaré récemment que le décret permettant ces premières installations dans les villes candidates était quasiment rédigé.

Les associations de réduction des risques pour les usagers de drogues renouvellent l'urgence de prendre la décision d'installation de telles salles.

Les élus communistes du 10<sup>e</sup> ont organisé une réunion publique le 1<sup>er</sup> octobre à laquelle ont participé une centaine de représentants d'associations et d'habitants.

Le maire de Paris et le maire du 10<sup>e</sup> viennent de faire savoir qu'ils sont favorables à l'ouverture d'une salle dans le quartier de la Gare du Nord.

Les élus communistes demandent que la Ministre de la Santé autorise une expérimentation. Ils souhaitent que la mairie de Paris et celle du 10<sup>e</sup> organisent sans délai une concertation avec les habitants de notre arrondissement sur la localisation et sur les conditions d'ouverture et de fonctionnement d'une salle de consommation à moindre risque.

**Alain Lhostis**, Conseiller de Paris - Conseiller du 10<sup>e</sup> arrondissement, en charge de la politique de la ville

**Marie-Thérèse Eychart**, Adjointe au Maire du 10<sup>e</sup> en charge de la petite enfance, des droits de l'Homme et de la lutte contre les discriminations



## Groupe des Verts

« *Pour une interdiction stricte des organismes génétiquement modifiés (OGM) dans nos cantines* »

Le 19 septembre dernier, l'étude menée pendant deux ans par l'équipe du chercheur Gilles-Eric Séralini est publiée dans la revue scientifique à comité de lecture Food and Chemical Toxicology et fait l'effet d'une bombe. Mettant directement en cause le rôle des OGM et plus particulièrement du maïs Monsanto MON 863 (commercialisé par le géant américain Monsanto) dans le développement de tumeurs chez les rats, elle est immédiatement relayée auprès de l'opinion publique européenne à travers les médias. Elle est pour nous l'occasion de faire part de notre plus vive inquiétude quant à la production et à la consommation des produits issus de cultures OGM, notamment dans les cantines des écoles de notre arrondissement.

L'Europe, contrairement à l'Amérique du Nord, le Brésil ou encore la Chine et l'Inde produit peu d'OGM, et seule la semence du maïs Monsanto MON 863, concernée par l'étude, est autorisée et effective sur le territoire de l'Union européenne (d'ailleurs, un arrêté de mars 2012 interdit temporairement ce type de production en France). Il n'empêche que la commercialisation de produits importés contenant des OGM, bien que contrôlée, n'est pas interdite et la réglementation européenne oblige un marquage signalant la présence d'OGM dans un aliment que lorsque son taux dépasse 0.9%.

L'exposition est donc réelle et s'il ne s'agit pas ici de prétendre avoir un avis scientifique quant à l'étude de Monsieur Séralini, notre bon sens et la gravité des faits concernés nous obligent à tirer la sonnette d'alarme. En tant que citoyens, nous refusons d'être une fois de plus pris en otage par des lobbyings de l'industrie agroalimentaire qui affectent l'indépendance des équipes de recherche et ralentissent certainement la validation de preuves scientifiquement irréfutables. Il en va de notre responsabilité d'élus et de parents de réclamer dès maintenant le principe de précaution, pour qu'il n'y ait plus dans les assiettes de nos enfants des produits d'une toxicité potentielle telle.

**Véronique Dubarry, Adjointe au Maire de Paris,**  
Chargée des personnes en situation de handicap,  
Déléguée au Maire du 10<sup>e</sup> aux sports

**Mehdi Guadi, Conseiller d'arrondissement**  
Chargé de l'Urbanisme, du Développement durable  
et de l'Economie sociale et solidaire

## Parti des libertés

« *Salle de Shoot : les habitants du 10<sup>e</sup> arrondissement méprisés par la mairie !* »

Ainsi, c'est par la presse que les habitants de notre arrondissement ont appris que les maires de Paris et du 10<sup>e</sup> arrondissement recherchent un local « dans le quartier de la Gare du nord » pour y installer ce qui pourrait être la première salle d'injections surveillée de France. L'impression est nette que, pour des raisons de communication, MM. Delanoë et Féraud ont voulu jouer les bons élèves du gouvernement. Il est scabreux d'apprendre, dans le communiqué de presse de la mairie, que cette décision est prise « au nom de la lutte contre la toxicomanie » alors que l'efficacité de ce type de structures est contestée dans le monde entier. Ouvrir des bars municipaux aux frais du contribuable permettrait-il de lutter contre l'alcoolisme ?

Le choix du lieu d'accueil pose également problème. Où est la concertation avec les riverains ? Le quartier de la Gare du Nord, qui souffre déjà de trafics en tout genre, est-il le meilleur endroit pour implanter cette salle ? C'est rajouter de la permissivité à la confusion, sans naturellement que l'opinion des habitants ait été jamais sollicitée. La pseudo démocratie participative dont MM. Delanoë et Féraud se gargarisent à longueur d'année a montré son vrai visage : l'habillage médiatique de décisions unilatérales qui n'obéissent qu'à des logiques de communication.

Autre preuve de ce mépris d'une municipalité à bout de souffle : la décision de limiter à 30 kilomètres/heure la vitesse de circulation sur les Grands Boulevards. En apparence, cela satisfait aux intérêts des riverains. En réalité, c'est une mesure de diversion pour masquer ce qui est en train de se produire sur les Grands Boulevards : un engorgement permanent entre la place de la République et le Rex, avec son cortège de nuisances et ses véhicules qui vont rechercher des voies de circulation alternatives, répandant bruit et pollution dans tout le quartier. Ici aussi, l'annonce en fut faite dans la presse, alors que la prétendue concertation qui a eu lieu au sujet de ces boulevards et qui était déjà réduite à sa plus simple expression n'avait en rien abouti à une telle préconisation.

On voit donc de plus en plus la mairie fuir dans des effets d'annonce, désireuse d'escamoter l'échec complet de ses politiques : davantage de demandeurs de logements sociaux qu'il y a dix ans, des milliards d'euros gaspillés dans des travaux inutiles et des opérations de prestige sans prise réelle sur la vie des Parisiens et des finances menacées par la baisse des droits de mutation du fait de la paralysie du marché immobilier parisien.

Ouvrira-t-on une salle de shoot pour désintoxiquer la municipalité de ses mauvaises habitudes gaspilleuses et dépensières ?

**Serge FEDERBUSCH**  
Conseiller du 10<sup>e</sup> arrondissement  
Président du Parti des Libertés  
Animateur du site delanopolis.fr



## L'ÉGLISE SAINT-VINCENT DE PAUL



© Jean-Marc Moser / COARC / Roger-Viollet

• Hippolyte Flandrin (1809-1864).  
"Deux anges tenant des couronnes".  
Peinture murale. 1842-1853. Paris, église  
Saint-Vincent-de-Paul, nef, frise de droite.

Sous la Restauration, de nouveaux quartiers apparaissent au nord de la capitale entre les grands boulevards et le mur d'enceinte. Le quartier du Faubourg Poissonnière se développe alors dans une zone qu'occupait en partie jusqu'à la Révolution, le prieuré Saint Lazare. Dès les années 1820, la chapelle construite rue Montholon était devenue trop exigüe. On décide de bâtir une nouvelle église dans l'axe de la rue d'Hauteville. L'église domine une vaste place aménagée à la même époque.

Les plans en avaient été commandés en 1824 à Jean-Baptiste Lepère qui s'adjoint Jacques-Ignace Hittorff son futur gendre. L'église fut consacrée en 1844. Le décor intérieur était alors très incomplet.

• Aristide Cavallé-Coll (1811-1899).  
"Grand-orgue". 1852.  
Paris, église Saint-Vincent-de-Paul.



© Emmanuel Michot / COARC / Roger-Viollet

L'église est précédée de rampes en fer à cheval et d'embarcadements, qui s'inspirent de la Trinité des Monts de Rome. La façade est précédée d'un portique soutenu par douze colonnes évoquent les douze apôtres. Le fronton sculpté par Leboeuf-Nanteuil représente la glorification de saint Vincent de Paul. D'autres statues, dont les quatre évangélistes entre les deux tours, complètent le décor. Encadrant la porte, tout un décor en laves émaillées anime la façade.

À l'intérieur, l'église bâtie sur un plan basilical, se compose à l'intérieur d'une nef de douze travées flanquées de bas-côtés simples et de chapelles. Le chœur, en hémicycle est ceint d'un déambulatoire. Derrière le chœur s'ouvre un vestibule, précédant la chapelle de la Vierge.

La nef s'étire entre deux étages de colonnades, séparés par un bandeau peint. Les colonnes de l'étage bordent de vastes tribunes. Le plafond à double pente de la nef est décoré de caissons. Au rez-de-chaussée, de part et d'autre de la nef, une double rangée de colonnes ioniques délimite les bas-côtés et l'entrée des chapelles.

Couronné d'un large cul-de-four et précédé d'un arc triomphal, le chœur en hémicycle est entouré d'une colonnade qui fait suite à celle qui borde les chapelles latérales.

Pour le décor, Hittorff, suivant l'exemple des Grecs, instaure une relation toute nouvelle entre l'architecture, la peinture, la sculpture et les arts décoratifs en général. Il fait appel à

des techniques très élaborées et encore peu usitées dont la peinture à la cire sur fond d'or.

Elles ont été réalisées par deux artistes. Hippolyte Flandrin de 1848 à 1853 déroule sur le bandeau séparant les deux étages de colonnades de la nef une majestueuse procession de saints et de saintes. Théophile Gautier les qualifia de « Panathénées chrétiennes »

François Picot peindra selon la même technique le cul-de-four en représentant saint Vincent de Paul au pied du Christ en majesté. Les sept sacrements prolongent dans la partie inférieure, la frise de Flandrin.

Au centre du chœur, le maître-autel est surmonté d'un baldaquin servant d'écrin au calvaire en bronze réalisé en 1854 par François Rude. À l'exception de cette œuvre, partout dans l'église Hittorff a préféré la fonte peinte, moins chère que le bronze. Les fonts baptismaux, les grilles, les candélabres, les bénitiers et la porte principale sortent tous des ateliers de François Calla établis dans le faubourg Poissonnière.

Très vite jugée trop petite, la chapelle de la Vierge a été agrandie en 1869. On y remarque, placée au dessus de l'autel une belle sculpture de Carrier-Belleuse : « le Messie ». Sur les murs, huit grandes peintures marouflées de William Bouguereau (1885) illustrent la vie de la Vierge.

**Bruno HORAIST**

Curé de la paroisse Saint-Vincent de Paul